



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE 12 DECEMBRE 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 53

Présents : 28

Votants : 36

L'an deux mille vingt-trois, le 12 décembre à 18 heures, le Conseil Communautaire du Pays de Saint Eloy, convoqué le 06 décembre 2023 par voie dématérialisée, s'est réuni à la Salle des Fêtes à Gouttières, sous la présidence de Monsieur Laurent DUMAS, Président en exercice.

N° CC2023-09-01

OBJET :

**TRANSFERTS DE
CHARGES ENTRE LA
COMMUNAUTE DE
COMMUNES ET LE
SERVICE D'AIDE A
DOMICILE DU CIAS
2023**

Présents : Jean-Yves ARNAUD ; Denis ASTRUC ; Michel BANCAREL ; Karine BOURNAT-GONZALEZ ; Elie CHAFFRAIX ; Daniel CHARRAUX ; Daniel CLUZEL ; Pierrette DAFFIX-RAY ; Jacqueline DUBOISSET ; Robert DUBUIS ; Laurent DUMAS ; Sylvain DURIN ; Bernard FAVIER ; Lionel FAURE ; Jean-Claude GAILLARD ; Marc GIDEL ; Bernadette GOURSON ; Gilles GOUYON ; Jean-Jacques GRZYBOWSKI ; Christian JEROME ; Jean-Jacques LOUIS-FERANDON ; Sabine MICHEL ; Roger OLLIER ; Laurence ORIOL ; Bernard PENY ; René POUILLE ; Jean-Marc SAUTERAU, Odile SOULIER ; Jacques THOMAS ;

Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Guy CHARTOIRE ayant donné procuration à Laurent DUMAS ; Patrick GIDEL ayant donné procuration à Laurence ORIOL ; Bernard GRAND ayant donné procuration à Christian JEROME ; Michèle MEUNIER ayant donné procuration à Sylvain DURIN ; Anthony PALERMO ayant donné procuration à Jacqueline DUBOISSET ; Margaux PIQUELLE ayant donné procuration à Jean-Marc SAUTERAU ; Christophe SARRE ayant donné procuration à Laurent DUMAS ; Catherine SIMONET ayant donné procuration à Jean-Louis FERANDON

Excusés remplacés par le suppléant : François BRUNET remplacé par Lionel FAURE ; Jean-Claude CAZEAU remplacé par Elie CHAFFRAIX ; Bernard DUVERGER remplacé par Daniel CHARRAUX ;

Excusés : Jean-Claude BELLARD, Cédric BOILOT ; Aurélie DEFRETIERE ; Jérôme GAUMET ; Christian JOUHET ; Christiane MOUGEL ; Valérie ROCHE ; David SABY ; Marie TARDIVAT

Secrétaire : Karine BOURNAT-GONZALEZ

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 applicable au budget principal de la communauté de communes,

Considérant que le budget annexe « aide à domicile » du CIAS a pris en charge des dépenses liées au personnel du budget principal de la Communauté de Communes à hauteur de **8 920 €**,

Propose au Conseil Communautaire :

- de fixer le montant du remboursement au profit du budget annexe « service d'aide à domicile » du CIAS par le budget principal de la Communauté de communes comme suit :

- Budget annexe « aide à domicile » du CIAS

Les charges courantes ci-dessous ont été supportées par le budget du service d'aide à domicile

- Frais d'un mi-temps thérapeutique exerçant des missions au sein du service médiathèque de la communauté de communes.

- Le montant global des charges à rembourser par le budget principal de la Communauté de communes au budget annexe « service d'aide à domicile » s'élève à 8 920 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- approuve le montant des charges transférées ci-dessus au profit du budget annexes « service d'aide à domicile » du CIAS tel que détaillé ci-dessus.

- charge M. le Président et le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré à l'unanimité à la Salle des fêtes à Gouttières, le 12 décembre 2023.

Le Président,

plb le DGS

Laurent DUMAS



**Pays
de
Saint-Eloy**
communauté de communes